

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Juin 2019



Bilan de la concertation publique

1 DIAGNOSTIC 2 STRATÉGIE 3 PLAN D' ACTIONS 4 ÉVALUATION



métropole
ROUENNORMANDIE

SOMMAIRE

AVANT PROPOS ET CONTEXTE DE LA CONCERTATION	2
LE DISPOSITIF DE CONCERTATION	3
LE BILAN DE LA CONCERTATION	
A. Le questionnaire en ligne	7
B. les contributions citoyennes	11
C. Analyse de la concertation thème par thème	
• Ambition du PCAET	
• Rénovation énergétique	
• Mobilité	
• Energies renouvelables	
• Air	
• Ville de demain	
• Agriculture et forêt	
• Déchets	
• La mise en œuvre du PCAET	
D. Synthèse de la concertation	26

AVANT-PROPOS ET CONTEXTE DE LA CONCERTATION

La politique Climat Air Énergie de la Métropole Rouen Normandie a été approuvée à l'unanimité lors du Conseil Métropolitain du 08 octobre 2018. Celle-ci vise à adapter le territoire à court, moyen et long termes afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, réduire sa dépendance énergétique et limiter sa vulnérabilité climatique. Cette stratégie constitue également la contribution de la Métropole à « l'Accord de Rouen » pour le climat signé le 29 novembre 2018, dans le cadre de la démarche de COP21 locale.

Cette politique désormais approuvée, sa mise en application doit se concrétiser au travers d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui sera approuvé en décembre 2019 par le Conseil Métropolitain. Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il permet d'œuvrer à la lutte contre le dérèglement climatique et permettre une adaptation du territoire. Conformément à la réglementation nationale, il est composé :

- du diagnostic du territoire, de la stratégie « climat air énergie » et du programme d'action de la Métropole (documents soumis à la présente concertation publique)
- de l'évaluation environnementale, document qui sera mis en consultation publique après avis de l'Autorité Environnementale.

Soucieuse de préserver l'esprit participatif de la COP21 locale, la Métropole Rouen Normandie a souhaité organiser un temps fort d'échange et de partage des ambitions et des enjeux avec l'ensemble des acteurs du territoire (population, associations, acteurs économiques, ...). Ainsi, à travers une démarche de concertation publique volontaire, son projet de Plan Climat Air Énergie Territorial a été proposé à la consultation et à l'échange du 12 février au 30 avril 2019.

Le présent document constitue le bilan de cette concertation. Il présente l'ensemble :

- des outils mis à disposition du public,
- des temps d'échanges organisés avec la population
- des contributions adressées à la Métropole Rouen Normandie,
- des réponses apportées par la collectivité.

Suite à l'approbation du PCAET, il est à noter que ce document sera révisé tous les 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

En tenant compte de la complexité du sujet et de l'avancement du projet de PCAET, la Métropole Rouen Normandie a proposé une méthodologie de concertation articulée autour de deux dispositifs complémentaires :

UNE CONSULTATION NUMERIQUE VIA LA PLATEFORME CITOYENNE

Une page dédiée à la concertation PCAET a été créée le 12 février 2019 afin de mettre à disposition du public les éléments constitutifs du projet : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr>.

Ouverte tout au long de la phase de concertation, cette page permet également à toute personne qui le souhaite (sous réserve de la création d'un compte utilisateur gratuit) d'émettre une contribution libre sur le projet.

En complément des contributions libres, la Métropole a proposé sur cette page, **trois outils** supplémentaires :

- une infographie pédagogique composée de 9 panneaux, destinée à rendre le projet de PCAET « accessible » au plus grand nombre (Cf. annexe),
- un questionnaire spécifique au projet de PCAET,
- un cahier d'acteur « type » pour favoriser les contributions plus « étoffées » des acteurs associatifs, institutionnels ou économiques.

Un relais sur la page Facebook de la participation citoyenne (<https://www.facebook.com/jeparticipe.rouenmetro>) a été fait de manière régulière pour inciter les abonnés de cette page (plus de 1600 personnes en mai 2019) à venir donner leur avis sur le site internet et/ou à renseigner le questionnaire en ligne (Cf. exemple ci-contre).

Au total, **5 posts Facebook ont été publiés – avec 5 400 vues** – pour faire la promotion de la page web dédiée à la concertation PCAET :

- Post du 26 avril (19h40) – 2 847 vues
- Post du 4 mars (20h40) – 929 vues
- Post du 1^{er} mars (19h55) – 488 vues
- Post du 26 février (19h10) – 583 vues
- Post du 13 février (20h15) – 593 vues

Cette consultation numérique a été renforcée par une communication dans le Magazine de la Métropole Rouen Normandie, consacrée à la concertation PCAET (cf. article ci-dessous).



Page dédiée à la concertation PCAET
sur le site jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr

Extrait de l'infographie permettant de présenter de façon synthétique et pédagogique les enjeux, les chiffres clés et le programme d'actions du PCAET

Selon l'importance que vous leur accordez, attribuez une note entre 0 et 100 à chacun des enjeux identifiés dans le projet de PCAET

BATIMENT	MOBILITÉ DURABLE	ÉNERGIES RENOUVELABLES
AIR	LA VILLE DE DEMAIN	AGRICULTURE ET FORÊT
DÉCHETS	MOBILISATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE	LA MÉTROPOLE EXEMPLAIRE

Pas de hiérarchisation, tous les enjeux du projet de PCAET ont la même importance.

Pensez-vous que la Métropole ait pris en compte tous les enjeux du territoire dans son projet de PCAET ?

* Si non, quel enjeu a été oublié selon vous ?

Questions facultatives à des fins uniquement statistiques

Sexe: Classe d'âge: Profession: Commune:

Si vous souhaitez être informé des suites de la concertation PCAET, merci de nous laisser votre adresse mail (facultatif)

Extrait du questionnaire en ligne dédié au projet de PCAET

DES ATELIERS PARTICIPATIFS THEMATIQUES

Pour permettre à celles et ceux qui préfèrent les débats et échanges directs aux débats virtuels, deux ateliers participatifs ont été proposés par la Métropole. Ils ont concerné deux thématiques du projet de PCAET :

- atelier sur la rénovation énergétique des bâtiments, le 21 mars 2019 ;
- atelier sur la lutte contre l'auto-solisme et la promotion des mobilités alternatives, le 23 avril 2019.

En complément de ces deux ateliers, il convient de souligner l'organisation :

- d'une soirée de sensibilisation de la population aux enjeux du PCAET à travers une soirée « Gaming », en partenariat avec le collectif « Gamers4Climate » (le 13 mars 2019 au QG des Avenjoureux à Rouen),
- d'un atelier participatif sur la biodiversité animé par le WWF en partenariat avec FNE Normandie (le samedi 30 mars 2019 au Museum d'histoire naturelle à Rouen).

Une communication importante a été faite sur Facebook (13 700 vues) pour inciter la population à participer aux deux ateliers organisés par la Métropole, ainsi qu'à la soirée « Gamers4Climate ». Au total, 10 posts ont été publiés. En complément des publications sur Facebook, les trois ateliers participatifs ainsi que la soirée « Gamers4Climate » ont été annoncés dans l'agenda citoyen du site jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr

Posts Facebook - Atelier n°1 et 2 :

- Post du 21 avril (20h27) – 616 vues
- Post du 19 avril (21h30) – 855 vues
- Post du 15 avril (20h00) – 517 vues
- Post du 9 avril (18h50) – 3 549 vues
- Post du 2 avril (20h04) – 3 666 vues
- Post du 19 mars (19h36) – 538 vues

- Post du 18 mars (18h51) – 374 vues
- Post du 15 mars (20h04) – 419 vues

Posts Facebook - Soirée Gamers4Climate :

- Post du 12 mars (18h00) – 444 vues
- Post du 05 mars (18h49) – 2 792 vues

Soirée Gamers4Climate du 13 mars 2019



(Photo : Collectif Gamers4Climate)

Atelier n°2 du 23 avril 2019



(Photo : Métropole Rouen Normandie)

Atelier n°1 du 21 mars 2019



(Photo : Métropole Rouen Normandie)



BILAN DE LA CONCERTATION

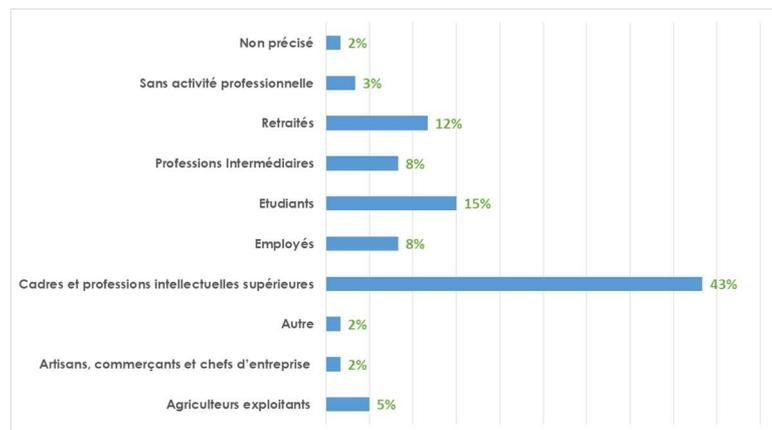
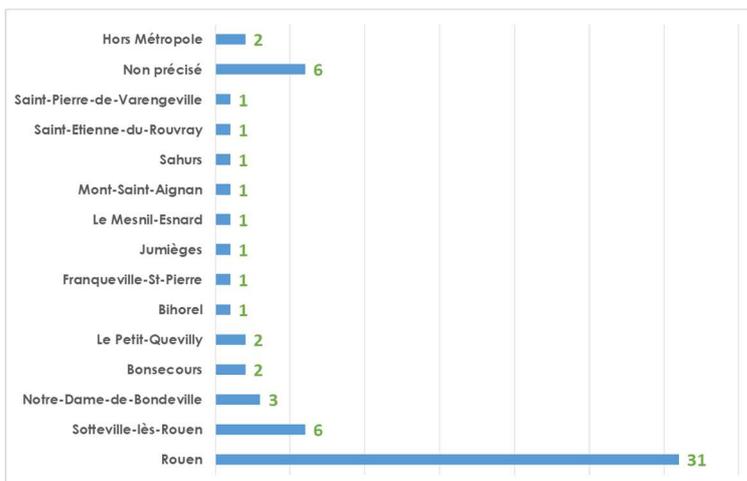
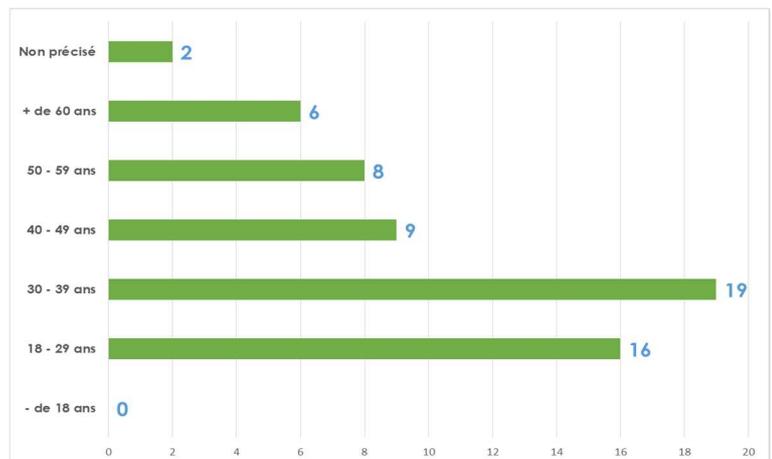
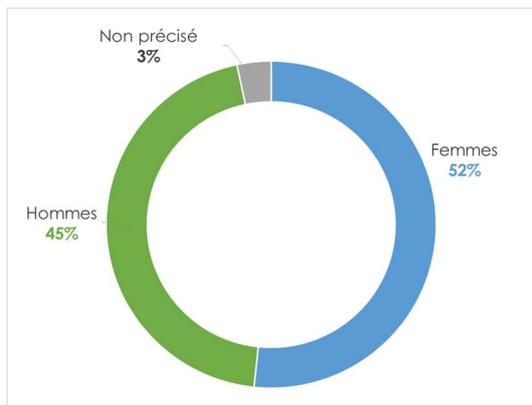
LE QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Le questionnaire en ligne a été consulté plus de 1 500 fois entre le 15 février et le 01 mai 2019, et 60 personnes ont répondu à celui-ci, soit 4 % des visiteurs de la page.

LE PANEL AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

Le panel citoyen que constituent les 60 participants et participantes présente les caractéristiques suivantes :

- ▶ **Une légère domination des femmes** : avec 52% de réponses
- ▶ **Une nette majorité de personnes âgées entre 18 et 39 ans** : Cette répartition des classes d'âge est certainement influencée par le fait que la communication autour du questionnaire ait été principalement faite via le réseau social Facebook.
- ▶ **Près de 43 % de cadres et professions intellectuelles supérieures** : Il est à noter toutefois que la deuxième catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des étudiants.
- ▶ **Un panel très majoritairement Rouennais et urbain** : La moitié des personnes ayant répondu au questionnaire habite à Rouen. Par ailleurs, très peu de participants ou participantes indiquent habiter une commune rurale de la Métropole (moins de 5 personnes au total).



LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire consistait à interroger les citoyens et citoyennes sur les enjeux du PCAET, en leur demandant d'identifier ceux auxquels ils accordaient le plus d'intérêt.

Chaque enjeu pouvait être crédité d'une note entre 0 et 100 points. Une possibilité de ne pas « hiérarchiser » les enjeux était offerte pour celles et ceux qui pouvaient considérer que tous ces enjeux avaient la même importance.

L'analyse des résultats montre une certaine homogénéité dans la notation des enjeux.

- ▶ **5 enjeux récoltent plus de 80 points** : La qualité de l'air, avec 88 points apparait comme une préoccupation majeure du panel citoyen. Il est à noter que « les énergies renouvelables », « l'agriculture et les forêts » et la « mobilité durable » se tiennent en 2 points.
- ▶ **3 enjeux récoltent entre 60 et 70 points** : il s'agit « des bâtiments », de la « mobilisation des acteurs du territoire », et de la « Métropole exemplaire ».
- ▶ **Seul l'enjeu « ville de demain »** pourtant liée à l'aménagement et l'adaptation du territoire au changement climatique ne dépasse pas les 60 points.

Il est à noter que 15 personnes ont considéré que tous les enjeux avaient une importance équivalente, soit 25 % du panel.

Le questionnaire comportait également une question ouverte sur les enjeux supplémentaires que les participants et participantes souhaiteraient voir pris en compte dans le PCAET. Seules 29 personnes ont répondu à cette question. **Les 31 autres, soit 51 % du panel, ont considéré que le PCAET prenait en compte tous les enjeux importants du territoire.**

Par ailleurs, l'essentiel des propositions formulées dans le cadre de cette question ouverte sont assez peu détaillées et relèvent davantage du domaine d'objectifs à se fixer.

Moyenne de points accordés par le panel citoyen aux enjeux du PCAET



Dans le nuage de mots ci-dessous, les contributions ont été regroupées selon les enjeux auxquels elles faisaient référence (les contributions « brutes » sont présentées en annexe). La taille du texte est proportionnelle au nombre de fois où l'enjeu a été cité :



ANALYSE DES CONTRIBUTIONS ET ELEMENTS DE REPONSE

14 des 18 enjeux auxquels les contributions citoyennes font référence sont déjà intégrées dans le projet de PCAET. Le tableau ci-dessous identifie les fiches qui traitent de ces enjeux.

ENJEU PROPOSE PAR LE PANEL CITOYEN	FICHE PCAET TRAITANT DE L'ENJEU
La gestion des déchets	Fiche n°33
L'alimentation durable	Fiche n°29
Biodiversité et nature en ville	Fiches n°23 et 28
Le développement d'une politique "vélo"	Fiche n°9
Concertation publique et mobilisation citoyenne	Fiche n°36
Transports en commun	Fiche n°8
Les énergies renouvelables	Fiches n°16 à 21
La mobilité durable	Fiche n°5 à 15
L'éducation et la formation	Fiches n°3, 9, 15, 16, 22, 26, 29, 30, 34, 39
La préservation des terres agricoles	Fiche n°23
La pollution (agricole) de l'air en zone rurale	Fiche n°22
La promotion d'une économie verte	Fiche n°40
L'aménagement du territoire	Fiches n°23 à 28
La qualité de l'eau	Fiche n°26

4 autres enjeux identifiés par les contributeurs ne sont pas abordés dans le projet de PCAET soumis à la concertation :

- ▶ **Le développement des alternatives au plastique** : bien qu'il ne soit pas spécifiquement fait référence aux déchets plastiques, la fiche n°33 met l'accent sur le développement de la démarche « zéro déchets ». Réduire le volume des déchets et favoriser le réemploi des produits et des biens contribuent de fait à la réduction des plastiques (emballage, jetables,...) dans la vie quotidienne au profit de matériaux alternatifs réutilisables (verre, bois,...).
- ▶ **La tarification des transports publics, et la gratuité** : des propositions similaires ont été formulées dans le cadre des cahiers d'acteurs et des ateliers participatifs. Les éléments de réponse de la Métropole sont à retrouver en page 15 du présent document.
- ▶ **La propreté de la ville** : La propreté de la ville n'est pas en lien avec les enjeux climatiques. Par ailleurs, elle relève de la compétence des communes et non de la Métropole. Aussi, le PCAET n'est pas l'outil approprié pour cette thématique.
- ▶ **L'accompagnement social des familles** : la politique sociale du territoire ne relève pas du champ d'action du PCAET. Par ailleurs, il est à noter que de nombreux acteurs institutionnels (Métropole, Département, Caisses d'Allocation Familiales,...) proposent des politiques sociales à destination des familles.

LES CONTRIBUTIONS CITOYENNES

Ce chapitre fait le bilan de l'ensemble des contributions parvenues à la Métropole Rouen Normandie via la page internet dédiée à la concertation, les ateliers participatifs et les cahiers d'acteurs. D'un point de vue quantitatif, ces dispositifs ont rencontré un succès très hétérogène. Qualitativement, cette concertation a permis de mobiliser plusieurs contributeurs très motivés par les différents enjeux du PCAET :

- ▶ **Trois cahiers d'acteurs ont été élaborés par les acteurs associatifs et diffusés** sur la page dédiée du site <https://jeparticipe.metrople-rouen-normandie.fr/consultation-publique/le-plan-climat-air-energie-territorial>:
 - Collectif STOP-EPR ni à Penly ni ailleurs STOP EPR (cahier d'acteur reçu le 20 mars 2019) : contribution composé de 24 pages et d'une analyse critique du diagnostic, du projet de stratégie et du plan d'actions. Pour le collectif, « *il convient de prioriser :*
 1. *La sauvegarde des espaces naturels ainsi que des opérations de renaturation au cœur même des espaces urbains,*
 2. *La protection de la ressource en eau potable par un strict endiguement de l'étalement urbain et la promotion de pratiques agricoles durables,*
 3. *La restauration de la qualité de l'air en tout point du territoire métropolitain par un desserrement effectif des flux automobiles,*
 4. *La mise en œuvre d'une transition énergétique industrialisante qui repose sur la maîtrise publique des réseaux de distribution et un effort puissant de maîtrise de la demande d'énergie. ».*
 - EFFET DE SERRE TOI-MEME ! (cahier d'acteur reçu le 30 avril 2019) : contribution faite en deux documents, l'un consacré au diagnostic (21 pages) et l'autre au plan d'actions (50 pages) Avec des préconisations et propositions qui ne sont pas chiffrés, ni étudiées d'un point de vue de la faisabilité mais qui permettent d'alimenter la besace d'idées. Ils résument leurs propositions de la manière suivante : « *augmentation du secteur piétonnier, relance volontaire de nouvelles lignes de transport en commun, reprise en régie publique des transports, politique de stationnement refondée, services aux habitants innovants pour un accompagnement positif, création d'innovation solaire sur la Seine, et une grande politique cyclable.... Prémption de la ferme des Bouillons pour en faire une école de permaculture, développement de plusieurs dizaines de fermes urbaines en ceinture de la Métropole, des outils de distribution et de consommation pour les habitants... Pour cela il faudra renforcer la participation des habitants, augmenter les connaissances citoyennes sur le fonctionnement du territoire et des collectivités locales.... Il faudra aussi résoudre la discontinuité de la dimension géographique de la métropole en y insérant Barentin... ».*
 - ALTERNATIBA (cahier d'acteur reçu le 30 avril 2019) : avec une contribution de 20 pages, synthétisée en propositions d'actions par thématiques, le collectif demande à la Métropole : « *le déploiement d'un réseau métropolitain de transport public performant, la promotion des mobilités actives par la création massive de voies cyclables, la préservation des terres agricoles et le soutien à des pratiques respectueuses de l'environnement ».*
- ▶ **Les ateliers participatifs ont permis de travailler de manière plus précise trois thématiques :**
 - 7 personnes, soit 5 habitants et 2 habitantes ont participé à l'atelier n°1 sur la rénovation énergétique des bâtiments ;
 - 6 personnes, soit 4 habitants et 2 habitantes ont participé à l'atelier n°2 sur la réduction de l'auto-solisme ;
 - 15 personnes soit 8 participants et 7 participantes ont été mobilisés par WWF et FNE Normandie pour un atelier participatif autour de la biodiversité et l'alimentation.
- ▶ **La soirée Gamers4Climate** a rencontré un franc succès avec 45 personnes présentes et la possibilité de traiter tous les enjeux du PCAET à travers de divers jeux de table autour du climat, de la mobilité, de l'économie, de l'alimentation, etc.
- ▶ **83 interactions facebook** notamment au sujet de la mobilité et la réduction de l'autosolisme.

Il convient de signaler qu'aucune contribution directe n'a été formulée sur la page dédiée du site jeparticipe.metrople-rouen-normandie.fr, bien que la possibilité soit offerte.

ANALYSE DES CONTRIBUTIONS THEME PAR THEME

Compte-tenu du caractère détaillé des contributions reçues (disponibles en annexe), la Métropole Rouen Normandie a opéré un regroupement des questions, propositions et avis similaires ou équivalents, formulés par les associations. Thématique par thématique, des réponses sont apportées par la Métropole selon 3 catégories :



INFORMATION : la Métropole apporte des éléments complémentaires d'information et/ou des précisions méthodologiques pour répondre aux interrogations soulevées par les contributions citoyennes. Dans ce cas de figure, le PCAET n'est pas modifié.



POINT DE VIGILANCE : il s'agit de propositions déjà intégrées dans le PCAET mais formulées de manière plus ciblées ou détaillées par les participants et participantes. Le PCAET ne pouvant aller jusqu'au niveau de détail souhaité, un engagement est pris pour accorder une vigilance particulière à la prise en compte des demandes formulées, lors de la mise en œuvre des actions.



MODIFICATION DU PCAET : il s'agit d'éléments nouvellement intégrés aux fiches du PCAET pour en compléter la portée ou en affiner la formulation.

Préalablement à l'analyse thématique des contributions, il convient cependant de souligner deux points fondamentaux :

- ▶ De nombreuses propositions faites essentiellement par les associations ne relèvent pas directement du PCAET, mais d'autres documents de planification tels que le Plan Local d'Urbanisme (PLUi), le Projet Alimentaire Territorial (PAT) ou encore le Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ces documents sont plus à même que le PCAET de préciser les besoins en études, de prioriser les actions sur le plan spatial ou temporel, d'affiner les besoins en financements... Ainsi, nombre de propositions formulées par les associations ne peuvent être directement intégrées au PCAET et devront être discutées dans le cadre des politiques publiques qu'elles concernent spécifiquement.
- ▶ Certaines propositions sont particulièrement détaillées (localisation géographique précise, agencement de lieux de travail, procédure réglementaire à engager comme la préemption...). Or, le PCAET, élaboré à l'échelle de 71 communes, a vocation à fixer les grandes orientations et objectifs et à identifier les principaux projets pour les concrétiser. Il n'a pas vocation à devenir un catalogue d'actions parfois très spécifiques. Par ailleurs, toutes ces actions spécifiques nécessitent des études techniques, juridiques et financières pour en apprécier la faisabilité et ne peuvent donc être inscrites dans le programme d'actions à ce stade.

► L'AMBITION DU PCAET

Les associations pointent le manque d'ambition du projet de PCAET qu'elles jugent insuffisante compte-tenu de l'urgence climatique sur laquelle elles alertent depuis de nombreuses années. À ce titre, elles demandent à ce que le PCAET fixe des objectifs plus ambitieux sur de nombreuses thématiques comme l'urbanisme, la qualité de l'air, l'énergie ou encore la mobilité. Le plan d'actions est toutefois considéré comme « *ambitieux mais fragile* ».

Par ailleurs, une crainte est exprimée sur l'éventuel caractère non opérationnel du PCAET, voire son absence de mise en œuvre dans les prochaines années, compte-tenu notamment des échéances électorales.



Éléments de réponse – INFORMATION

Il convient tout d'abord de souligner que le PCAET a été élaboré en cohérence avec les objectifs et les recommandations de différents plans et schémas à l'échelle de la région (*Schéma régional climat air énergie, Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Eure et de la Seine-Maritime, Plan régional de la surveillance de la qualité de l'air en Normandie...*) et de la Métropole Rouen Normandie (*schéma directeur des énergies, plan biodiversité, chartes agricole et forestière, programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains...*). Par conséquent, les ambitions fixées pour plusieurs thématiques du PCAET sont en lien direct avec les diagnostics et recommandations de ces plans et schémas.

À l'échelle nationale, une étude du WWF¹ parue en 2018 classe la Métropole Rouen Normandie en deuxième position (derrière le Grand Paris) des métropoles présentant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre les plus ambitieux du territoire national.

Le PCAET de la Métropole se veut ambitieux et vise un « territoire 100% énergies renouvelables » d'ici 2050 ce qui se traduit par des politiques sectorielles renforcées. Pour certaines thématiques les objectifs affichés dans le PCAET vont plus loin que les objectifs affichés dans des documents antérieurs tels que le SCoT ; par exemple, tout ce qui est en lien avec la consommation foncière pour le développement de l'habitat.

Par ailleurs, socle du PCAET, la politique « climat air énergie » de la Métropole a été votée à l'unanimité du Conseil Métropolitain le 8 octobre 2018 et s'inscrit dans l'Accord de Rouen pour le climat, document qui engage l'ensemble des acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, acteurs économiques ou citoyens. De plus, à l'issue de cette concertation publique et de la saisine de l'Autorité Environnementale, le PCAET sera présenté pour approbation définitive lors d'un nouveau conseil métropolitain fin 2019.

Le premier PCAET de la Métropole Rouen Normandie apparaît équilibré, tant dans ses ambitions que dans sa mise en œuvre, en cohérence avec d'autres plans et schémas et il permet également de répondre aux engagements pris par la collectivité dans le cadre des accords de Rouen pour le climat. Ce premier plan est valable 6 an, avec une évaluation/révision prévue à mi-parcours..

¹ Le défi climatique des villes, vers des métropoles françaises alignées avec l'Accord de Paris, WWF, 2018

► LA THÉMATIQUE BÂTIMENTS

L'atelier participatif « comment favoriser la rénovation énergétique des bâtiments » a permis d'y identifier deux principaux freins : le financement des travaux et l'information du public.

La majorité des échanges sur les freins à la rénovation énergétique a concerné le volet économique. Tous les participants s'accordent à dire que malgré les aides mobilisables, le budget d'une rénovation énergétique reste un investissement lourd pour les propriétaires, souvent engagés dans un crédit immobilier qui limite fortement leurs capacités de financement. De même, le temps de retour sur investissement semble trop peu attractif pour inciter les propriétaires à investir des sommes importantes pour rénover leurs habitations, d'autant plus que ces derniers ne sont pas certains de rester propriétaire d'une habitation rénovée sur une période suffisamment longue pour amortir cet investissement. Par ailleurs, comparativement à une salle de bain ou une cuisine refaite à neuf la rénovation énergétique d'une habitation n'apporte pas une plus-value financière suffisante lors de la revente. Ces remarques sont partagées par la contribution d'une association, notamment sur le temps de retour sur investissement.

Les participants à l'atelier se sont également accordés sur le fait que l'information sur les dispositifs d'accompagnement mobilisables était insuffisamment développée. Plus précisément, la complexité des aides mobilisables et la diversité des acteurs pouvant soutenir la rénovation énergétique est un frein à l'engagement des propriétaires. Le rôle concret des espaces info énergie n'est pas forcément connu de tous et toutes (ex : information sur les aides financières, conseils techniques, transmission de listes de prestataires référencés ...) et un manque de visibilité de ces espaces est cité à plusieurs reprises.



Éléments de réponse – POINT DE VIGILANCE

Des dispositifs d'aides existent mais sont peu connus par les citoyens : chèque éco-énergie de la Région, aides de l'ANAH... Un renforcement de la communication autour du financement de la rénovation énergétique constitue alors un enjeu majeur à développer (cf. paragraphe ci-dessous).

Par ailleurs, d'autres propositions formulées lors de cet atelier pour favoriser la rénovation énergétique existent mais sont peu mises en œuvre par les acteurs locaux. À titre d'exemple, ont été évoqués : l'exonération de la taxe foncière en cas de construction de logements neufs dépassant la réglementation thermique en vigueur (dispositif mis en œuvre par les communes), le prêt à taux zéro pour aider à l'investissement, l'intégration des coûts des travaux de rénovation dans les prêts immobiliers (dispositifs mis en œuvre par les banques) ...

Ainsi, une attention particulière sera apportée lors de la mise en œuvre du PCAET afin de renforcer et développer des partenariats avec ces acteurs (cf. fiche action n°1).



Éléments de réponse – MODIFICATION DU PCAET

Afin de renforcer la communication autour de la rénovation énergétique, la fiche action n°1 « Mettre en place un service public de la rénovation énergétique des logements » sera modifiée : ajout de la nouvelle mesure ci-dessous :

- ④ Renforcer la communication autour de la rénovation énergétique
 - Établir un plan de communication dédié, permettant une meilleure visibilité des Espaces Info Énergie
 - Renforcer les partenariats avec les CCAS pour informer les ménages les moins aisés des dispositifs dont ils peuvent bénéficier pour rénover leur habitation
 - Proposer un annuaire des professionnels de la rénovation énergétique

► LA THÉMATIQUE MOBILITÉ

NB : le PCAET fixe les grandes orientations en matière de mobilité sur le territoire de la Métropole. Ces orientations sont traduites dans les fiches actions n°5 à 15, et leur déclinaison en objectifs opérationnels sera intégrée au prochain Plan de Déplacements Urbains (PDU). Ainsi, les actions de mobilité durable sur des secteurs géographiques particuliers notamment identifiées par les associations ne peuvent être intégrées dans le PCAET, et devront être débattues dans le cadre de la révision du PDU prévue en 2020.

❖ Transports en commun

Les associations demandent le renforcement du maillage trains – transports en commun en ciblant plusieurs secteurs géographiques.

Les associations proposent plusieurs chantiers d'extensions, de développement et d'amélioration du transport en commun, notamment sur les secteurs d'Elbeuf, des plateaux Est, de Darnétal et à l'ouest de l'agglomération rouennaise. De manière générale la demande d'un service plus performant et d'une desserte équilibrée ressort également des commentaires sur les post facebook au sujet de la mobilité.

En matière de tarification, il est demandé la mise en place d'un « Pass mobilité » avec des tarifs sociaux. Par ailleurs, la question de la gratuité des transports en commun est évoquée par une association, ainsi que dans les commentaires sur les post facebook autour de la réduction de l'autosolisme. En revanche, concernant la gratuité une autre association met en garde sur « *une solution miracle, [...] dont on peut soupçonner être aussi un frein au développement du réseau aussi bien dans sa globalité et dans sa structure, que dans les services offerts ou ses complémentarités essentielles avec les autres modes de transports* ».

Concernant le franchissement de la Seine, il est proposé un transport de personnes et de marchandises fluvial solaire.

Enfin, il est demandé de recourir à une carburant GnV ou bioGnV pour le réseau de transports en commun.



Éléments de réponse – INFORMATION

La fiche n°11 affirme l'ambition de la Métropole de renforcer le maillage trains – transports en commun en proposant la création de véritables pôles d'échanges autour des gares en cohérence avec les projets de renforcement des dessertes ferroviaires péri-urbaines. Dans ces circonstances et en considération d'une nécessaire réflexion collective entre les différents acteurs intervenant autour de l'objet ferroviaire (Région, SNCF, Métropole, Commune, Etat, Agence d'Urbanisme...), un groupe de travail « nœud ferroviaire Rouennais » a été installé afin de favoriser une réflexion collégiale et une synergie d'interventions autour de la valorisation de l'offre ferroviaire existante.

Concernant les extensions des infrastructures de transport, les nouveaux projets structurants ne peuvent être précisés qu'au titre d'un processus de travail de type PDU interrogeant collégalement le devenir du système de mobilité.

En matière de tarification sociale des titres de transports en commun, une étude sur l'opportunité de mettre en place une tarification solidaire sur le réseau Astuce a été réalisé en mai 2015, sur la base d'un bilan de la tarification sociale de la Métropole et d'une réflexion sur l'opportunité d'une tarification solidaire, fondée sur les ressources des demandeurs appréciées selon le quotient familial de la CAF. Les conclusions de cette étude ont conduit la Métropole à maintenir la gamme tarifaire en vigueur.

Concernant la gratuité, le financement des transports publics est très complexe. Trois sources de financement sont identifiées : les recettes liées à la billetterie, les subventions des collectivités locales et le versement transport. En enlevant une de ces trois sources de financement (en l'occurrence, les recettes liées à la billetterie : 25 Millions d'euros), l'équilibre économique des transports collectifs urbains est largement fragilisé et réduit donc drastiquement la capacité d'investissement de la collectivité pour la consolidation et le développement de l'offre. En outre, l'impact sur la fréquentation serait mineur et pourrait créer des effets d'aubaine préjudiciable au système de mobilité dans son ensemble (exemple des piétons et cyclistes basculant vers les transports collectifs au motif de sa gratuité).

Le déploiement d'un système de navette fluviale solaire pour les personnes et les marchandises est une solution qui a naturellement été analysée au regard de la configuration territoriale et des enjeux de mobilité imposés par cette barrière naturelle. Au regard d'autres possibilités de service (passerelle, transport par câble) et d'un équilibre géographique à trouver avec les fuseaux de passage existants, ce sujet sera reconsidéré au titre du PDU au motif d'une réflexion plus globale et systémique sur les enjeux de franchissement de la Seine.



Éléments de réponse – MODIFICATION DU PCAET

L'article de la loi TEPCV de 2015 impose aux collectivités des proportions de bus à faibles émissions dans le cadre l'extension ou du renouvellement de flottes de bus (50 % à partir du 1^{er} janvier 2020 / 100 % à partir du 1^{er} janvier 2025).

Dans ce contexte, la Métropole Rouen Normandie a enclenché un cycle d'expérimentation autour de plusieurs technologies (Électrique, Air comprimé, Hybride) afin d'en évaluer les avantages/inconvénients et les impacts financiers, un positionnement technologique étant difficilement réversible puisqu'il nécessite des investissements importants avec un durée d'amortissement longue. Au-delà de ses caractéristiques environnementales, le B100 est aujourd'hui privilégié à court moyen-terme en considération en particulier des enjeux pour la filière locale, depuis les champs vers les sites de production (Renouvellement 2020 : 34 bus dont 17 bus b100).

Ainsi, une attention particulière sera apportée lors de la mise en œuvre du PCAET au renouvellement graduel du parc de transports collectifs vers des technologies plus propres (cf. fiche action n°8). Cette mesure impactera également la fiche action n°20 « structurer le développement de la filière de production de gaz renouvelable » qui sera complétée de la manière suivante :

- ③ **Évaluer le gisement des biocarburants et étudier l'impact de la motorisation des bus, alimentés par biocarburants, sur la qualité de l'air**

❖ Stationnement

Les associations demandent une rupture dans la politique du stationnement en ville, en réduisant le nombre de places au bénéfice des modes de déplacements actifs (marche, vélo,...). Elles proposent une augmentation des contrôles de stationnement et des tarifs, ainsi qu'une orientation du stationnement résidentiel vers les parkings souterrains de l'hyper centre.

Les participants à l'atelier n° 2 « *Seul.e dans sa voiture, une fatalité ?* » du 23 avril 2019 ont plusieurs fois mentionné la possibilité de construire des stationnements souterrains en périphérie urbaine, permettant de laisser sa voiture à l'entrée de la ville pour privilégier l'usage de transports moins polluant.

Les contributions des associations soulignent également un manque de parking relais et un dimensionnement insuffisant à l'échelle de l'agglomération rouennaise, notamment aux 4 entrées cardinales (Nord - Sud - Est - Ouest). Un travail sur la visibilité de l'offre est demandé (communication, tarification,...).



Éléments de réponse – INFORMATION

La fiche n°11 présente la stratégie de développement des parkings relais (P+R) et de proximité à l'échelle de l'agglomération rouennaise. Elle prévoit notamment l'identification des zones prioritaires où de nouveaux parkings relais devront être aménagés. Plusieurs projets témoignent de la dynamique opérationnelle autour du stationnement :

- Contrôle LAPI opérationnel (Compétence Ville de Rouen) : Octobre 2018
- Lancement d'un cycle de travaux au niveau des parkings en ouvrage + élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement dédié (en cours)
- Refonte du fonctionnement P+R Mont-Riboudet
- Lancement de travaux P+R dès 2019 : La Ronce (80 places; Septembre 2019), 2 Rivières (50 places puis 200 places; 2019 1ère phase), Zénith (350 places;mi-2019), Lehmann (30 places)

Le PDU sera l'occasion de capitaliser et de mettre en perspective ces dynamiques opérationnelles afin d'ancrer une stratégie globale autour de tous les facettes du stationnement (parking en ouvrage, stationnement sur voirie, P+R, Aire de covoiturage, Règles de constructibilité).

Pour mémoire, les maires ont souhaité conserver l'exercice de leurs pouvoirs de police spéciale en matière de circulation et de stationnement malgré les possibilités offertes par la loi d'un transfert de ces compétences à la Métropole Rouen Normandie

❖ Vélo

Il est attendu par les associations un plan vélo métropolitain ambitieux, tenant compte des différents schémas supra-territoriaux et permettant la réalisation d'un vaste réseau cyclable. Dans ce cadre, de nombreuses propositions concernent les aménagements cyclables (développement de pistes, raccordement de tronçons isolés, travail sur la visibilité des aménagements...).

Une attention forte est portée sur le développement d'un stationnement sécurisé des vélos, particulièrement au niveau des gares, des commerces, ou en pieds d'immeubles en cœur de métropole.

Il est également proposé d'élargir la plage horaire durant laquelle les vélos sont autorisés à entrer dans les bus (actuellement autorisé entre 19h00 et 07h00) pour faciliter les trajets en pentes.

En matière de location de vélos, il est demandé :

- de développer les réseaux de vélos en libre-accès (y compris dans les quartiers éloignés du centre-ville),
- d'augmenter le nombre de bornes dans les lieux fréquentés,
- de proposer des locations de longue durée.

Un focus est également fait sur le développement du cyclotourisme en demandant le développement de services spécifiques aux pratiquants du vélo en loisirs (location de vélo, accueil des vélos dans les sites et monuments ouverts à la visite, animation du réseau de véloroutes...). Ceci en lien avec le projet "Axe-Seine".

Enfin, la création d'un lieu dédié au vélo, offrant divers services (atelier de réparation, centre de ressources, vélo-école, vente de pièces détachées...) est demandée.



Éléments de réponse – POINT DE VIGILANCE

Concernant la demande d'un « plan vélo métropolitain ambitieux », la fiche n°9 rappelle qu'un schéma directeur des mobilités actives (SDMA) est en cours d'élaboration. Ce schéma à vocation à structurer la stratégie métropolitaine sur les modes actifs autour des enjeux d'infrastructures et de services.

Dans ce cadre, le sujet du stationnement sécurisé des vélos fait l'objet d'une attention particulière qui pourrait s'incarner, modulo l'aboutissement de réflexions en cours, à travers la définition des normes PLUi concernant le stationnement des cycles pour les constructions neuves, la mise à disposition de box vélos et l'implantation d'arceaux sur l'espace public.

Par ailleurs, il est à noter que les contraintes d'exploitation ne permettent pas aujourd'hui d'envisager un élargissement des plages horaires pour l'emport des vélos dans les Transport Collectifs Urbains. Dans ces circonstances, la Métropole a donc instauré une aide financière pour l'acquisition de vélos pliants, vélos admis sans contraintes horaires dans les bus, et les Vélos à Assistance Electrique.

Concernant l'offre de location de vélo en libre-service, la fin en 2021 du marché de mise à disposition de mobiliers d'information et d'une flotte de vélos (CYCLIC) liant la Métropole et l'entreprise J.C. DECAUX ouvrira l'opportunité de reconsidérer cette offre de location, en permettant éventuellement d'envisager son développement géographique et le déploiement de nouvelles technologies en fonction des besoins et des possibilités offertes.

Enfin, la création d'un lieu dédié au vélo interroge la complémentarité avec les différents services existants sur le territoire, portés par les acteurs associatifs et économiques locaux.



Eléments de réponse – MODIFICATION DU PCAET

Afin de favoriser le stationnement sécurisé pour les vélos et le cyclo-tourisme, la fiche action n°9 « Favoriser l'usage des modes actifs » sera complétée de la manière suivante (en souligné, les ajouts apportés) :

- ④ Développer des services associés facilitant la pratique du vélo et de la marche
 - Organiser, valoriser et diffuser les données concourant à une pratique plus sécurisée, ludique et attractive des modes actifs (développement d'application en particulier)
 - Consolider le développement du stationnement par le déploiement d'emprises dédiées (arceaux et stationnements sécurisés), en complément de normes en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
 - Promouvoir la découverte du territoire à vélo et la pratique du cyclotourisme sur le territoire de la Métropole, en lien avec le projet « Axe-Seine » et en partenariat avec le Département de Seine-Maritime (Application G32o-vélo-diffusion boucles touristiques et familiales)

❖ Transport de marchandises / Fret

L'idée d'un centre de distribution urbaine a été proposée dans les contributions associatives. Situé en ville ou à proximité de l'aire urbaine, ce centre aurait vocation à réceptionner les marchandises pour en assurer la livraison du dernier km en centre-ville par des véhicules non polluants.



Eléments de réponse – INFORMATION

Le point n°1 de la fiche action n°11 répond à cette demande en proposant de favoriser l'émergence d'un réseau de points de groupage/dégroupage pour les livraisons du dernier kilomètre via des modes à faibles émissions (à pied, en vélo, en véhicule électrique).

❖ Projet de liaison A28-A13

Les associations soulignent l'incompatibilité du projet de liaison A28-A13 avec les objectifs affichés du PCAET et la lutte contre le dérèglement climatique. Elles demandent l'abandon de ce projet, en soulignant par ailleurs que celui-ci n'est pas mentionné dans le projet de PCAET.



Eléments de réponse – INFORMATION

Concernant le contournement Est de Rouen-Liaison A28/A13, la Métropole Rouen Normandie n'est pas maître d'ouvrage de ce projet d'infrastructure mais reste bien évidemment attentive, en tant que financeur et partenaire du projet, à la mise en valeur réciproque de l'infrastructure et des territoires desservis. À ce titre, la collectivité est signataire d'une charte avec les partenaires du projet afin de valoriser les atouts de développement des territoires et de mise en situation favorable pour un développement durable. Cette charte réaffirme en particulier l'enjeu de redistribution des flux et de libération de l'espace de circulation au profit de l'attractivité des mobilités alternatives aux véhicules particuliers (qui constitue un axe majeur de la politique mobilité du PCAET).

❖ Véhicules décarbonés

Plusieurs associations soulignent la nécessité de développer des motorisations décarbonées et écologiques notamment pour les véhicules de services urbains ou de collectes des ordures ménagères, mais également les flottes professionnelles et les véhicules de livraisons privées. Plusieurs solutions techniques sont évoquées dans les contributions, comme les GnV, l'électrique, ou encore l'hydrogène.

En complément, un déploiement de stations de distribution des nouveaux carburants (électricité, GnV, hydrogène) est demandé par les associations.



Eléments de réponse – MODIFICATION DU PCAET

La fiche n°14 est entièrement consacrée à la promotion des véhicules décarbonés, avec un objectif opérationnel affirmé : Maitriser et diversifier les consommations d'énergie. Ainsi, le projet de PCAET met l'accent sur le développement de la mobilité hydrogène et la consolidation de la mobilité électrique.

La fiche action n°14 « Promouvoir les véhicules décarbonés » sera modifiée de la manière suivante (en souligné, les modifications apportés) :

② Consolider la mobilité électrique

- Promouvoir le développement de la mobilité électrique, en prolongeant le réseau structurant métropolitain de bornes de recharge et en tenant en compte de l'évolution des technologies automobiles

❖ Partage de véhicules

Il est attendu par les associations, un service ambitieux d'autopartage de véhicules « propres ». Ainsi, elles demandent l'installation d'un réseau dense de places de stationnement dédiées à l'autopartage et recommandent de le faire prioritairement dans les principaux secteurs d'habitation, aux abords des gares et des entreprises dont les effectifs sont importants. Elles mettent par ailleurs l'accent sur l'accessibilité à ce service pour les personnes exclues du numérique en prévoyant la possibilité de réserver par téléphone.

En parallèle, il est demandé que la promotion des véhicules autonomes soit abandonnée par la Métropole.



Eléments de réponse – INFORMATION

A travers sa fiche n°13, le projet de PCAET souhaite favoriser les pratiques de véhicules partagés (covoiturage et autopartage). Afin de favoriser l'émergence de ce type de service, la Métropole a ainsi délibéré en avril 2019 afin de créer un label « Autopartage - Métropole Rouen Normandie » et envisage d'expérimenter des services en 2019-2020.

Concernant les véhicules autonomes : pour la Métropole Rouen Normandie, la complexité à inventer un système de mobilité durable et efficient est renforcée par une configuration fortement marquée par sa géographie, sa topographie, son organisation multipolaire, des secteurs peu denses et éloignés des attracteurs majeurs. Dans ces circonstances, les expérimentations conduites autour du véhicule autonome ne visent pas à remplacer le véhicule individuel, mais bien de proposer des services collectifs en complément/prolongement (temporel ou géographique) des TC traditionnels, voire d'augmenter l'offre TC.

❖ Sensibilisation et accompagnement au changement

Afin de promouvoir les mobilités actives et la réduction de l'usage des véhicules individuels, il est demandé la création d'événementiels tels que les journées sans voiture ainsi qu'une sensibilisation de la population aux alternatives à la voiture en ville.

De plus, pour faciliter la multimodalité, l'idée d'une centrale de mobilité permettant aux usagers de bénéficier d'une information globale et cohérente sur toute l'offre de transports à leur disposition est avancée.

Enfin, une interrogation est formulée sur l'ambition du projet de Living Lab Rouen Mobilité.



Eléments de réponse – INFORMATION

La fiche n°9 met l'accent sur la nécessité de promouvoir les mobilités actives au travers des programmes d'accompagnement et de sensibilisation des usagers. De plus, la fiche n°15 met également l'accent sur la sensibilisation et l'information des acteurs du territoire, notamment à travers les événementiels tels que la fête du vélo.

La fiche n°12 permet de répondre à l'idée d'une centrale de mobilité. En effet, il y est proposé la création d'une plateforme numérique unique dédiée à la mobilité : le MaaS. Cette plateforme intégrera tous les modes de déplacement et donnera ainsi à l'utilisateur la possibilité de construire le meilleur itinéraire pour rallier un point à un autre.



Eléments de réponse - MODIFICATION DU PCAET

Concernant le Living Lab Rouen Mobilité, il convient de préciser qu'un Living Lab peut se définir comme un partenariat public-privé-population, faisant la part belle aux sciences participatives et à l'innovation ouverte, dans une logique de co-création de solutions adaptées (produits ou services) aux enjeux du territoire. Au sein de cette structure, la participation créative du public est encouragée et recherchée à différents stades de développement d'un projet. Le Living Lab aura également un rôle de sensibilisation et d'accompagnement au changement, d'expérimentation et d'évaluation de projets de mobilités qui lui seront proposés par les acteurs du territoire.

Afin de renforcer la sensibilisation des citoyens dans une mobilité durable, une nouvelle mesure sera ajoutée à la fiche action n°6 « Créer un Living Lab Rouen Mobilité » (en souligné, les ajouts apportés) :

- ④ Sensibiliser la population aux alternatives à la voiture individuelle (organisation de manifestations, semaine de la mobilité, actions de communication,...)

❖ Plan de déplacement des Entreprises

Les associations demandent à ce que les entreprises soient incitées à développer le co-voiturage, ou la mise en place de bus d'entreprises réservés aux salariés. De plus, il est demandé de favoriser le travail de proximité grâce au télétravail, aux bureaux délocalisés, ou encore aux espaces de « coworking » au niveau des gares et plateformes d'intermodalités.

En complément des dispositifs réglementaires pour les entreprises de plus de 100 salariés qui doivent mettre en place un Plan de Mobilité pour leurs salariés, les associations demandent d'étendre cet accompagnement aux autres entreprises « non obligées ».



Eléments de réponse – INFORMATION

En matière de mobilités, l'accompagnement des acteurs économiques se fait au travers des « Plans de Mobilité » (anciennement appelés PDE) pour lesquels la fiche n°10 propose de faire la promotion. Ces plans sont proposés aux entreprises du territoire - « obligées » ou volontaires (< 100 salariés) – et permettent d'accompagner les décideurs dans le déploiement d'outils et méthodes de travail favorables à la mobilité durable (covoiturage, autopartage, location de vélo, télétravail, « coworking »...).

❖ La place de la voiture en ville

Les associations souhaitent la réduction de la place de la voiture en ville. En complément des propositions sur le stationnement (cf. *paragraphe Stationnement*), plusieurs actions sont proposées.

Tout d'abord, il est demandé la mise en place de zones à trafic limité, voire même la fermeture aux voitures du centre-ville de Rouen dans le périmètre dit du carré magique (délimité par la rue de la République, la rue Lecanuët, le boulevard des Belges, les rues du Général Giraud et du Général Leclerc) et plusieurs autres secteurs. Il est d'ailleurs souligné par une association que « *la mise en œuvre à l'échelle de la Métropole du programme « Villes respirables en 5 ans » est une très bonne chose qui peut contribuer à une amélioration notable de la qualité de l'air dans les zones à circulation restreinte* ».

De plus, il est proposé de mettre en place une zone à faibles émissions où seront progressivement interdits les véhicules diesel puis essence, d'ici 2024, dans un périmètre suffisamment grand pour protéger la population de la pollution de l'air. En complément, une réduction de la vitesse de circulation des voitures et motos est demandée, notamment par l'extension des zones 30 et la limitation des vitesses sur les axes accédant aux centres urbains.

Enfin, il est proposé que la Métropole puisse mettre en œuvre des aides financières pour accompagner le changement de véhicules en tenant compte de deux critères : l'absence d'alternatives et le manque de revenus.



Eléments de réponse – INFORMATION

La Métropole Rouen Normandie s'est engagée à déployer une première Zone à Faibles Emissions sur son territoire d'ici fin 2020, c'est-à-dire l'interdiction de l'accès sur une partie de son territoire à certaines catégories de véhicules qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions.

► LA THÉMATIQUE ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

Les associations saluent l'ambition de la Métropole de devenir un « territoire 100% énergies renouvelables » d'ici 2050 mais demandent de tendre vers l'autonomie énergétique. Elles demandent également d'inscrire la Métropole dans la démarche « Territoire à énergie positive » (TEPOS). Selon elles, les potentiels de développement de l'éolien et du photovoltaïque sont sous-évalués et les comparent aux objectifs régionaux du SRCAE.

En matière de production de chaleur de récupération, il est proposé d'intégrer les acteurs de la grande distribution au sein de la fiche n°18. Par ailleurs, il est demandé une vigilance quant aux rejets atmosphériques des incinérateurs de l'agglomération rouennaise, notamment liés aux activités du SMEDAR.

Concernant la production de gaz renouvelable, une association souhaite renforcer le projet de PCAET en promouvant le bio-méthane, notamment via les bus.

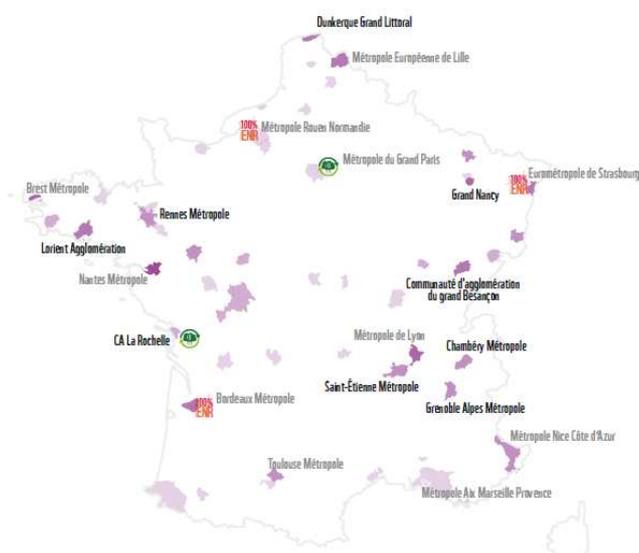
Il est également demandé de soutenir financièrement et encourager le développement de projets de production ENR citoyens.



Éléments de réponse – INFORMATION

Selon l'étude du WWF, la Métropole se démarque par son ambition en matière de développement des énergies renouvelables au même titre que l'Eurométropole de Strasbourg et la Métropole de Bordeaux, derrière le Grand Paris et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle qui visent un territoire neutre en carbone (cf. figure ci-contre). Concernant la dynamique TEPOS, celle-ci a été initiée par le CLER en 2010 et correspond plus particulièrement aux engagements des territoires ruraux vers des territoires à énergies positives.

Sources de la carte : *Le défi climatique des villes, vers des métropoles françaises alignées avec l'Accord de Paris*, WWF, 2018



Par ailleurs, le PCAET a été élaboré en étroite collaboration avec le schéma directeur des énergies qui a permis d'établir un diagnostic détaillé des gisements d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) en lien avec les objectifs régionaux et de consolider des plans d'affaires pour chaque filière EnR&R, et spécifiquement pour ces deux filières :

- Le potentiel de développement de la filière « éolien » a été évalué comme faible : La production éolienne s'effectue aujourd'hui en très grande majorité au moyen du grand éolien, c'est-à-dire à l'aide de mâts de 120 m de hauteur et d'une puissance d'environ 2 à 3 MW. Selon le Schéma Régional Eolien (inclus dans le SRCAE de l'ex-région Haute-Normandie), le territoire de la Métropole est peu favorable à l'implantation de grandes éoliennes. Toutefois, deux zones d'une capacité de 4-5 éoliennes de grandes puissances ont été identifiées sur le secteur de La Neuville-Chant-d'Oisel et de Notre-Dame-de-Bondeville. Ce potentiel de développement de l'éolien terrestre est évalué à 80 GWh/an.
- Le territoire de la Métropole présente un potentiel de développement des panneaux photovoltaïques évalué à 1 050 kWh/an par kWc implanté. Afin de faciliter le développement de cette filière, la Métropole a identifié des cibles prioritaires qui sont les projets en autoconsommation, les grandes surfaces industrielles, les centrales au sol. La sensibilisation et l'accompagnement des particuliers constituent également un axe fort de la stratégie de la Métropole.

Concernant les rejets atmosphériques, des campagnes de mesures de polluants sont réalisées chaque année depuis 2009 par ATMO Normandie sur la zone industrielle de Rouen / Petit-Quevilly / Grand-Quevilly et sur les zones habitées aux alentours. Le dernier rapport indique que « les résultats sous les vents des incinérateurs (VESTA et TRIADIS) ne mettent pas en évidence d'évolution notable en 2017 ». L'ensemble des rapports est public et disponible sur le site internet d'ATMO Normandie : <http://www.atmonormandie.fr/Publications/Publications-telechargeables/Rapports-d-etudes>

La fiche action n°16 « Accompagner les acteurs du territoire dans le développement des projets EnR&R » prévoit d'accompagner les projets EnR participatifs et citoyens, notamment à travers des outils (veille, pré-identification de projets, assistance juridique...) et des animations pour sensibiliser et accompagner au plus près les porteurs de projets. A titre d'exemple, l'appel à projets « Je participe » créé en 2018 par la Métropole Rouen Normandie, permet de soutenir grâce au financement participatif, les initiatives citoyennes favorables au Climat, et qui présentent un intérêt collectif.



Éléments de réponse - MODIFICATION DU PCAET

Afin d'intégrer le secteur de la grande distribution dans le programme d'actions, la fiche n°18 « Structurer et développer la filière chaleur de récupération » sera complétée (en souligné, les ajouts apportés) :

- ③ Evaluer les gisements d'énergie fatale provenant des industries et du secteur de la grande distribution
Partenariats identifiés : [...] et secteur de la grande distribution

En lien avec la fiche n°8 relative au transport en commun, une attention particulière sera apportée lors de la mise en œuvre du PCAET au renouvellement graduel du parc de transports collectifs vers des technologies plus propres. Cette mesure impactera également la fiche action n°20 « structurer le développement de la filière de production de gaz renouvelable » qui sera complétée de la manière suivante :

- ③ Évaluer le gisement des biocarburants et étudier l'impact de la motorisation des bus, alimentés par biocarburants, sur la qualité de l'air

► LA THÉMATIQUE AIR

Les associations demandent de renforcer l'ambition de la Métropole en termes de qualité de l'air sur l'ensemble du programme d'actions, notamment sur les enjeux suivants : communication, dispositifs de contrôles, les épisodes de pollution à l'ozone.

Elles s'interrogent sur la fiche action n°2 qui concerne le soutien au renouvellement des appareils de chauffage au bois peu performants, et demandent d'élargir cette action à l'ensemble des appareils de chauffage au fuel et électrique.



Éléments de réponse – INFORMATION

La Métropole se veut exemplaire en matière de qualité de l'air et a défini à travers sa politique « climat air énergie » une stratégie ambitieuse qui dépasse les obligations réglementaires et les objectifs régionaux :

- suppression de l'exposition des populations aux dépassements des seuils réglementaires
- atteinte des recommandations de l'OMS en termes de concentration d'ici 2030).

La Métropole a intégré le volet « air » dans l'ensemble de son programme d'actions (cf. indicateur « climat / air / énergie » en haut de chaque fiche). Ces objectifs se traduisent par exemple dans les domaines de la mobilité avec le programme « Ville Respirable en 5 ans » ou de la rénovation énergétique (fiche n°2). Les enjeux de la communication sont également un axe majeur de la politique de la Métropole comme en témoigne la fiche action n°22 qui développe des actions en termes d'amélioration de la connaissance (carte de prévision des épisodes de pollution à l'échelle de la rue, carte stratégique de l'air, expérimentation des nouvelles technologies, développement des sciences participatives...).

Concernant les épisodes de pollution à l'ozone, les stratégies de lutte contre ce type de pollution sont complexes : il s'agit en effet d'un polluant secondaire issu de nombreuses réactions chimiques. Nous constatons sur le territoire une baisse des épisodes de pollution à l'ozone depuis 2001 (à conditions météorologiques équivalentes) alors que la pollution de fond est en augmentation. L'objectif de la Métropole est de pouvoir agir sur les précurseurs à l'ozone tels que les NOx.

Au sujet des appareils de chauffage au bois, il est à noter que 34% des émissions de particules fines PM2.5 (les plus nocives) sont liées à ce type de chauffage. Le renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois non performants est ainsi identifié comme prioritaire par la DREAL et l'ADEME.

► LA VILLE DE DEMAIN

La sauvegarde des espaces naturels du territoire et la renaturation des espaces urbains représentent un enjeu fort des contributions de l'ensemble des associations. Certaines associations promeuvent le développement des espaces piétonniers, la protection de la ressource en eau potable par un strict endiguement de l'étalement urbain et la promotion de pratiques agricoles durables, alors que d'autres réclament un moratoire total de la consommation des terres naturelles.

Il est également demandé de développer les trames vertes et bleues ainsi que les projets de nature en ville.



Éléments de réponse – INFORMATION

La fiche n°23 vise la réduction des consommations d'espace, avec une intention de réduction de 50% de la consommation de l'espace, pour l'habitat, par rapport à la période de référence 1999-2015. Sans aller au moratoire, la Métropole priorise dans sa stratégie d'aménagement la reconversion des friches urbaines ou industrielles (Eco-quartier Flaubert, Zone d'activité Seine Sud, Eco-quartier Lucilline...) et apporte un soin particulier à limiter au strict nécessaire les ouvertures à urbanisation. Reconstruire la ville sur la ville est un principe inscrit au PLUi.

Concernant les trames vertes et bleues, la Métropole travaille avec l'ensemble des communes depuis 2015 en faveur d'un plan d'actions en matière de biodiversité, qui comprend notamment la protection au titre du projet de PLUi des réservoirs de biodiversité, pour toutes les sous trames de milieux naturels remarquables (forêts, zones humides, pelouses calcicoles, milieux silicicoles...). Cette protection est complétée de nombreuses actions en faveur de la restauration, de la gestion (par pâturage extensif notamment), et du suivi écologique de ces milieux naturels remarquables.

En parallèle, d'autres actions sont également conduites en faveur de la nature en ville et des continuités et trame verte et bleue urbaine. C'est notamment le cas avec le réaménagement des quais rive gauche avec la création d'un grand parc urbain végétalisé, jusqu'à la Presqu'île Rollet. Le projet de PLUi introduit également le coefficient de biotope pour renforcer dans les secteurs urbains denses du territoire de la Métropole la place de la nature dans les espaces urbains (10% de pleine terre minimum + 15 % d'espaces végétalisés dits complémentaires, en pleine terre ou sur le bâti construit comme les toitures végétalisées), contre 20% dans les documents d'urbanisme en vigueur. Ce coefficient concernera le secteur de la gare rive droite.

► LA THEMATIQUE AGRICULTURE ET FORETS

Dans un objectif d'autonomie alimentaire du territoire à échéance de 2050, les associations considèrent qu'il faut une politique globale qui permette de former des paysans aux techniques respectueuses de l'environnement, et de leur permettre de s'installer dans un cercle d'un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Cette stratégie doit s'appuyer sur un centre de formation à forte image symbolique, à créer au plus près du territoire. Cette mise en forme doit être articulée dans une volonté politique.

Il est également demandé de constituer des réseaux de fermes urbaines et de boutiques de producteurs afin de faciliter l'agriculture locale.

Enfin, les associations attire l'attention sur les actions de lutte contre la précarité alimentaire, en proposant notamment « *une carte légumes* ».



Éléments de réponse – INFORMATION

A travers les fiches actions n°29 et 30, la Métropole a pour ambition de développer et soutenir une offre alimentaire et une agriculture durable. Pour ce faire, le PCAET s'appuie sur la Charte Agricole de territoire de la Métropole.

Pour rappel, la Charte Agricole de territoire dédie son Chantier 2 à la mise en place d'actions en faveur de la protection et la préservation de l'environnement et des ressources du territoire. Il est à noter que la formation est actuellement une compétence régionale ; la Métropole travaille pour autant avec la profession agricole pour former les producteurs à des techniques plus respectueuses de l'environnement et des ressources.

Concernant les réseaux de fermes urbaines et de producteurs, ces enjeux ont bien été identifiés et font partie intégrante de la Charte Agricole de territoire et du futur Projet Alimentaire Territorial en cours d'élaboration et animé par la Métropole. La Charte Agricole de territoire se veut ambitieuse et aborde l'ensemble des thématiques agricoles : foncière, modes de production, modes de commercialisation. A travers le Projet Alimentaire Territorial, la Métropole souhaite fédérer l'ensemble des acteurs pour relocaliser la plus-value agricole en limitant l'impact de

l'agriculture sur l'environnement et le climat, assurant des revenus convenables pour les producteurs, alimentant les habitants du territoire avec des aliments de qualité et sains pour la santé.

Enfin, consciente que lutter contre la précarité alimentaire était un enjeu pour le territoire, la Métropole et les acteurs du territoire ont décidé de dédier un atelier de mobilisation des acteurs à cette problématique. La question de mettre en place des tickets services spécifiques pour des produits locaux a été abordée et retenue comme proposition pertinente. Il s'agira de travailler cette question dans le cadre de la mise en œuvre du futur Projet Alimentaire Territorial.

► LA THEMATIQUE DECHETS

Il est demandé de renforcer l'ambition de la Métropole en matière de réduction des déchets, de collecte et de recyclage, et valorisation des déchets vers une économie circulaire.



Éléments de réponse – INFORMATION

La fiche n°33 détaille le programme d'actions de la Métropole et son ambition d'accompagner les acteurs vers une démarche « zéro déchets » et de promouvoir et soutenir l'économie circulaire. Le projet de PCAET s'appuie aussi sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le Plan local d'éducation à l'environnement et le programme alimentaire territorial.

La Métropole a, par exemple, défini des objectifs de réduction des déchets (-10% d'ici 2020), du gaspillage alimentaire (-50% d'ici 2024) et des déchets du BTP (70% de recyclage des matières d'ici 2025 à l'échelle régionale)

► LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

En lien avec la mise en œuvre du PCAET, il est demandé de renforcer la démocratie participative à travers par exemple des « *conventions de participations* » et une agora gérée par les associations.

Les associations pointent également le besoin d'un suivi et une évaluation du PCAET et demandent une synthèse globale en termes économiques ou humains.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur les moyens humains et financiers dédiés à la mise en œuvre du PCAET. Les associations demandent notamment de renforcer le financement du service public de la performance énergétique de l'habitat, du programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments du tertiaire et du programme de développement des mobilités actives.



Éléments de réponse – INFORMATION

L'implication de l'ensemble des acteurs locaux dans la transition énergétique et écologique représente l'essence même de la démarche *COP21 locale*. Cette dynamique correspond à une véritable démarche participative d'engagement pour le climat. Par ailleurs, après un an et demi (janvier 2018-juin 2019) de vie de l'Atelier de la COP21 situé 66 rue du Général Giraud à Rouen, un atelier itinérant et démultiplié sera déployé sur le territoire de la Métropole. Une contractualisation avec des lieux d'accueil du public communaux sera également mise en place pour accueillir l'Atelier de la COP21 et ses activités. D'autre part, l'appel à projets « je participe » qui soutient financièrement les projets en faveur de la transition écologique et du climat portés par les habitant.e.s et les associations sera reconduit en 2019.

Concernant les moyens humains, la Métropole a renforcé ses équipes en matière de démocratie participative via la création d'un service « participation et citoyenneté » depuis 2 ans. La concertation volontaire sur le présent PCAET constitue aussi une illustration de la place croissante que la Métropole souhaite apporter à la participation citoyenne autour des projets métropolitains.

Par ailleurs, en lien avec la prise de compétence de la Métropole en matière de transition énergétique, la direction Energie Environnement s'est vu renforcée depuis 2015 et dénombre actuellement 34 personnes (contre 18 en 2015). Les missions de maîtrise de l'énergie continuent de se développer en 2019 en lien avec les ambitions du PCAET : un ingénieur en charge du développement de la rénovation énergétique est en cours de recrutement au sein des Espaces Info Energie.

En matière de moyens financiers, le PCAET détaille au sein de chaque fiche les moyens dédiés à la mise en œuvre du PCAET. Pour exemple, les fiches action n°1 et 2 indiquent les moyens financiers dédiés à la mise en œuvre de ces actions :

- 2.5 M€/an pour l'aide à la rénovation énergétique du parc social
- 700 k€/an pour l'aide à la rénovation énergétique du parc privé
- 250 à 400 k€/an lié au fonctionnement du service d'accompagnement des projets de rénovation (privé et public)
- 2 M€ pour la période 2018-2021 pour la rénovation des bâtiments public en lien avec les fonds alloués par la Région



Éléments de réponse – POINT DE VIGILANCE

En matière de suivi du PCAET, l'année 2019 représente la 1ère année de mise en œuvre de la politique « climat air énergie » et l'approbation du PCAET.

Les enjeux de suivi et d'évaluation du PCAET et de la dynamique COP21 feront aussi l'objet d'une attention particulière : la Métropole souhaite mettre en place, dès à présent, un conseil d'évaluation de la transition énergétique, dont les missions seront de suivre et d'évaluer l'avancement du PCAET et de la dynamique territoriale. Ce conseil serait amené à apprécier et objectiver l'évaluation faite par la Métropole et vérifier que les politiques et engagements des acteurs du territoire contribuent bien à la trajectoire-objectif fixée par le PCAET. Dans la continuité de la dynamique COP21, il est proposé une démarche d'évaluation participative avec la création d'un conseil d'évaluation composé d'acteurs locaux.

SYNTHESE DES POINTS DE VIGILANCE ET DES MODIFICATIONS APPORTES AU PCAET

Fiche action n°1 : Mettre en place un service public de rénovation énergétique des logements

- ▶ Une attention particulière sera apportée lors de la mise en œuvre du PCAET afin de renforcer / développer des partenariats avec les acteurs de la filière bâtiment et les banques. L'objectif de cette action est de faciliter le financement de la rénovation énergétique.
- ▶ Ajout d'une nouvelle mesure afin de renforcer la communication autour de la rénovation énergétique
 - ④ Renforcer la communication autour de la rénovation énergétique
 - Établir un plan de communication dédié, permettant une meilleure visibilité des Espaces Info Énergie
 - Renforcer les partenariats avec les CCAS pour informer les ménages les moins aisés des dispositifs dont ils peuvent bénéficier pour rénover leur habitation
 - Proposer un annuaire des professionnels de la rénovation énergétique

Fiche action n°6 : Créer un Living Lab Rouen Mobilité

- ▶ Ajout d'une nouvelle mesure afin de renforcer la sensibilisation des citoyens dans une mobilité durable
 - ④ Sensibiliser la population aux alternatives à la voiture individuelle (*organisation de manifestations, semaine de la mobilité, actions de communication,...*)

Fiche action n°8 : Consolider la performance et l'attractivité de l'offre de transport collectif urbain

- ▶ Une attention particulière sera apportée lors de la mise en œuvre du PCAET au renouvellement graduel du parc de transports collectifs vers des technologies plus propres.
Cette mesure impactera également la fiche action n°20 « structurer le développement de la filière de production de gaz renouvelable » qui sera complétée de la manière suivante : Évaluer le gisement des biocarburants et étudier l'impact de la motorisation des bus, alimentés par biocarburants, sur la qualité de l'air.

Fiche action n°9 : Favoriser l'usage des modes actifs

- ▶ Une attention particulière sera apportée au sujet du stationnement sécurisé des vélos, qui pourrait s'incarner, modulo l'aboutissement de réflexions en cours, à travers la définition des normes PLUi concernant le stationnement des cycles pour les constructions neuves, la mise à disposition de box vélos et l'implantation d'arceaux sur l'espace public.
- ▶ Modification de la fiche afin de favoriser le stationnement sécurisé pour les vélos et le cyclo-tourisme (*en souligné, les ajouts apportés*) :
 - ④ Développer des services associés facilitant la pratique du vélo et de la marche
 - Organiser, valoriser et diffuser les données concourant à une pratique plus sécurisée, ludique et attractive des modes actifs (développement d'application en particulier)
 - Consolider le développement du stationnement par le déploiement d'emprises dédiées (arceaux et stationnements sécurisés), en complément de normes en cours de révision dans le cadre de l'élaboration du PLUi.
 - Promouvoir la découverte du territoire à vélo et la pratique du cyclotourisme sur le territoire de la Métropole, en lien avec le projet « Axe-Seine » et en partenariat avec le Département de Seine-Maritime (Application G32o-vélo-diffusion boucles touristiques et familiales)

Fiche action n°14 : Promouvoir les véhicules décarbonés

Modification de la fiche afin de promouvoir la mobilité électrique (*en souligné, les modifications apportés*) :

- ② Consolider la mobilité électrique
 - Promouvoir le développement de la mobilité électrique, en prolongeant le réseau structurant métropolitain de bornes de recharge et en tenant en compte de l'évolution des technologies automobiles

Fiche action n°18 : Structurer et développer la filière chaleur de récupération

- ▶ Modification de la fiche afin d'intégrer le secteur de la grande distribution dans le programme d'actions (*en souligné, les ajouts apportés*) :
 - ③ Évaluer les gisements d'énergie fatale provenant des industries et du secteur de la grande distribution
Partenariats identifiés : [...] et secteur de la grande distribution

Fiche action n°20 « structurer le développement de la filière de production de gaz renouvelable

- ▶ Ajout d'une mesure afin de promouvoir les biocarburants, notamment en lien avec la fiche n°8 relative au transport en commun
 - ③ Évaluer le gisement des biocarburants et étudier l'impact de la motorisation des bus, alimentés par biocarburants, sur la qualité de l'air